

FORMATION AU PERMIS D'EXPLOITATION – 2 JOUR ½ (590€ HT soit 705,64€ à l'ordre de UMIH FORMATION)

Date de formation :

Lieu de formation : Paris

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARTICIPANT

Mlle Mme M.

Nom de naissance * : _____ Nom d'usage (ex : épouse) * : _____

Prénoms : _____ Date de naissance * : __/__/____

Commune de naissance * : _____ Département de naissance * : __ __ Pays de naissance * : _____

Adresse personnelle * : _____

Code postal * : _____ Localité - commune * : _____

Adresse professionnelle * : _____

Code postal * : _____ Localité - commune * : _____

Téléphone (fixe et portable) : _____

Adresse mail : _____

Prise en charge : oui non Organisme de prise en charge : _____

Formation suite à : une mutation de licence une translation de licence un transfert de licence
 une fermeture administrative
 une ouverture d'une nouvelle licence
 une modification de situation du débit (licences restaurant)
 autre (à préciser : _____)

Catégorie de licence : Licence II Licence III Licence IV
 Petite Licence Restaurant Licence Restaurant

Statut du participant salarié chef d'entreprise salarié chef d'entreprise non salarié autre _____

* Champs obligatoires pour la délivrance du permis d'exploitation.

POUR LA CONVENTION ET LA FACTURATION AU NOM DE VOTRE ENTREPRISE,

Merci de bien vouloir compléter ces renseignements

Raison sociale : _____

Adresse de l'établissement : _____

N° SIRET : _____ Code NAF : _____

Nombre de salariés (es) : _____

Nom / prénom du responsable de formation _____

Personne en charge du dossier : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Email : _____

Conformément aux articles L. 3332-1-1 et R. 3332-4 à R. 3332-9 du code de la santé publique relatifs à la formation au permis d'exploitation, le futur stagiaire, (M.) reconnaît avoir été informé sur les conditions générales d'inscription aux modules de formations au Permis d'Exploitation, dispensées par UMIH FORMATION, et sur les différentes durées de ces formations (20 heures ou 8 heures).

En conséquence, UMIH FORMATION ne peut être tenue pour responsable du choix de la durée de la formation, au permis d'exploitation, effectué par le stagiaire. M. reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente qui lui ont été remises avec le bulletin d'inscription.

Fait le A :

Lu et approuvé (en manuscrit)
Signature du stagiaire

Signature obligatoire du responsable ou directeur
de l'établissement et cachet (si financement par l'entreprise)

**L'inscription sera considérée comme ferme et définitive dès réception
du règlement complet du coût de la formation, soit 590€ HT (705,64 € TTC) à l'ordre d'UMIH FORMATION**

UMIH Formation – Permis d'exploitation

211 rue de l'Université – 75007 PARIS
Numéro de déclaration d'existence 11753742275 N° Siret 444 038 327 000 11 - Code NAF 804C

1) Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment complété à :
UPIH « service permis d'exploitation » 11 rue Antoine Bourdelle – 75015 PARIS
Tél : 01 53 63 11 73 Télécopie : 01 45 49 96 56 E-mail : permisdexploitation@upih.com

2) Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le client reçoit une convention établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à UMIH Formation un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Dans la mesure où UMIH Formation édite une convention de formation pour l'action demandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme désigné par le client)

3) Annulation

	plus de 10 jours avant le début de l'action de formation :	moins de dix jours avant le début de l'action de formation :
Annulation du fait du client :	Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou télécopie ou mail reçus plus de 10 jours avant le début de l'action de formation, UMIH Formation proposera soit le report de la date de formation du module concerné, soit le renvoi du chèque ou soit le remboursement de la formation.	<p>Dans le cas de force majeure : hospitalisation, décès familial, maladie, accident, UMIH Formation accepte sur présentation d'un justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit une réinscription dans les six mois pour une autre session du même module, sans frais. - soit le remboursement du montant de la formation.
		<p>Pour toute annulation de dernière minute ou d'absence du stagiaire le jour de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun remboursement ne sera effectué, si UMIH Formation n'est pas prévenu de l'annulation ou en cas d'absence du participant le jour du début de l'action de formation. UMIH Formation se réserve le droit de garder la totalité du coût de la formation. - En cas de réinscription de cette même personne à un autre stage pour le même module, le stagiaire paiera sans diminution de tarif le coût de cette nouvelle formation. - Le stagiaire bénéficiera du report des sommes versées pour une autre session dans les six mois, pour le même module, si UMIH Formation est informé de l'annulation. <p>Néanmoins, UMIH Formation se réserve le droit de facturer des frais de réinscription d'un montant de 150 € HT.</p>
Annulation du fait d'UMIH Formation :	UMIH Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 10 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation. UMIH Formation informera le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation d'UMIH Formation. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou les chèques seront renvoyés au client.	

4) Prix - Paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre d'UMIH Formation, qui sera encaissé dès réception.

Toute acceptation de prise en charge par un organisme tiers doit parvenir au plus tard à UMIH Formation trois semaines avant le début de l'action de formation. A défaut le chèque remis lors de l'inscription par le stagiaire sera encaissé directement par UMIH Formation.

Tous nos prix sont indiqués hors taxe. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Toute session de formation commencée est due en entier.

Tous les frais relatifs à l'encaissement des sommes versées pour l'action de formation seront à la charge du stagiaire.

5) Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord à l'amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Paris sera compétent.

6) Informatique et libertés

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions chez UMIH Formation. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si un client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser à la Direction d'UMIH Formation.